

Gestion déléguée

Ruée sur la décharge de Médiouna!

- Le remplaçant d'Ecomed démarre ses activités cette semaine
- Période transitoire de 3 mois en attendant l'issue de l'appel d'offres
- Plus de 70 prétendants de France, Chine, Japon, Italie, Espagne, Turquie, Corée...

LE marché de la propreté à Casablanca suscite de l'intérêt au plus haut degré. Des entreprises, toutes nationalités confondues, se bousculent au portillon pour obtenir les contrats de gestion déléguée de la collecte et de l'exploitation de la décharge de Médiouna. Les exploitants sont originaires notamment d'Italie, d'Espagne, de Corée du Nord, Japon, Turquie, Emirats Arabes Unis, France, Chine... Il s'agit entre autres de Sangalli Giancarlo, Yavuz, Lotus, Greenly... A ce jour, 104 entreprises ont soumissionné pour la collecte/nettoyement et plus de 70 pour la gestion de la décharge de Médiouna.

A préciser que les deux marchés sont distincts: appel à concurrence international (pour la propreté/nettoyement) et appel à manifestation d'intérêt (pour la décharge de Médiouna). Les deux sont gérés par la SDL Casa-Prestation.

La plus grande décharge du Maroc sera gérée par une entreprise «intérimaire» qui démarre ses activités cette semaine. Elle assurera l'exploitation du site pour une période de 3 mois en attendant la désignation du nouveau délégataire (prévue en novembre prochain).

Donc exit Ecomed après une décennie de gestion désastreuse. La commune a dû engager le processus de résiliation du contrat pour non respect des termes du



Outre les écoulements récurrents du lixiviat, des montagnes d'ordures, dont la hauteur dépasse les 45 m, menacent de s'écrouler à n'importe quel moment. Sans oublier les risques d'explosions liés au méthane (Ph. L. Economiste)

contrat de gestion déléguée. Loin d'être concluantes, les prestations d'Ecomed lui ont valu, rappelons-le, une mise en demeure du président de la CUC (en date du 20 avril dernier). Un second courrier est envoyé quelques semaines plus tard invitant le délégataire à réagir sous peine de résiliation du contrat de gestion déléguée. En l'absence de réaction du délégataire, la commune a décidé d'engager, en juin dernier, la procédure de déchéance du contrat devant le tribunal administratif de Casablanca, qui a statué en faveur de la plaignante (CUC). Le jugement est confirmé le 11 juillet dernier par le tribunal administratif de Rabat. Ce qui autorise la commune à reprendre la gestion de la décharge de manière provisoire. Une mission que celle-ci a délégué à Casa-Prestation. La SDL a finalement désigné l'entreprise intérimaire suite à un appel d'offres. Aujourd'hui, Casa-Prestation planche sur

les nouveaux cahiers des charges pour les deux services (collecte et décharge).

Pour rappel, le nouveau délégataire devra exploiter un site de 35 hectares, mitoyen de l'actuelle décharge (qui doit être réhabilitée et fermée définitivement). Il devra accueillir outre le centre d'enfouissement et de valorisation (CEV), un centre de tri, des installations de traitement du lixiviat et du biogaz, les bâtiments annexes ainsi que l'usine d'élimination et de valorisation énergétique. □

Aziza ELAFFAS

Lixiviat à gogo!

DURANT les derniers mois, la situation de la décharge de Médiouna a empiré occasionnant des écoulements récurrents du lixiviat (suite à des travaux sur des canalisations mitoyennes du site). La commune reproche à Ecomed en outre le non aménagement de zones d'enfouissement, la réduction des moyens matériels, l'arrêt fréquent des ponts à bascule (pour peser les tonnages) et les accidents répétitifs des véhicules par manque de consolidation des pistes d'accès.

Dans leur rapport 2013, les magistrats de la Cour des Comptes avaient relevé une série de manquements et de défaillances liés à l'exploitation de la décharge. L'écart entre les volumes des déchets déclarés par Ecomed et les tonnages facturés par les sociétés de collecte figure en tête des reproches. De même, le manque à gagner généré par l'abaissement du poids des camions à vide payé au profit des 3 sociétés de collecte des déchets ménagers a été estimé à 43,84 millions de DH (rien qu'en 2012 et 2013). □